

QUELLE POSTURE ADOPTER FACE A UNE PERSONNE VICTIME DE VIOLENCES SEXUELLES ?

Assurer la sécurité de la victime : Proposez-lui d'aller dans un endroit tranquille et sécurisé pour échanger. *Si l'agresseur est identifié, prévenez la sécurité.*

Je t'écoute : Soyez attentives/attentifs à ses besoins, proposez une écoute empathique sans jugement. L'écoute peut impliquer des questions ouvertes, la reformulation, la formulation des émotions, la prise en compte du silence. Montrez à la personne que vous vous intéressez à ce qu'elle vous dit : soit verbalement soit par votre attitude (regardez la personne quand elle vous parle, hochez la tête...).

« Qu'est-ce qu'il se passe pour vous ? »

« Est-ce que vous êtes d'accord pour m'en dire plus ? »

« Si j'ai bien compris, vous... »

« Quand je vous écoute, je me sens un peu inquiète »

« Je vois que vous êtes triste/en colère »

Tu as bien fait de m'en parler : Valorisez la victime, reconnaissez son courage, ses capacités, sa résistance, mettez en avant chacune de ses actions ; elle est forte, elle en a parlé, elle envisage des possibilités et / ou des démarches...

Je te crois : Ne remettez pas en cause le récit de la victime, ne cherchez pas à atténuer la responsabilité de l'agresseur. Il est important que la victime se sente crue et soutenue.

Tu n'y es pour rien, c'est lui le coupable : Attribuez à l'agresseur la seule responsabilité. Déculpabilisez la victime en lui disant qu'aucune attitude de sa part ne justifie les violences subies (ni sa tenue, ni ses paroles, ni ses gestes, ni le fait qu'elle soit seule, ni le fait qu'elle ait pu être sidérée, ni l'alcool...) : l'agresseur est le seul responsable. Vous pouvez éventuellement lui parler du mécanisme de sidération, de dissociation. Ne jugez pas les choix et le comportement de la victime.

« L'agresseur est le seul responsable »

« Vous n'y êtes pour rien ! »

La loi l'interdit : Il est possible que la victime minimise les faits. Mettez des mots sur ce qu'elle a vécu et dites-lui que ce qu'elle a vécu n'est pas normal, qu'il s'agit de violence et que c'est interdit par la loi.

« La loi interdit et punit les violences »

Je peux t'aider : Vous pouvez l'aider à repérer autour d'elle qui peut la soutenir. Respectez les choix de la victime, évitez d'être directif.ve. Les démarches doivent être faites avec son accord.

Indiquez à la victime qu'il existe des professionnel-le-s qui peuvent l'aider et à qui elle peut parler : associations spécialisées sur les violences sexistes et sexuelles, professionnel-le-s de santé,... Vous pouvez vous renseigner auprès d'associations d'aides aux femmes victimes et lui donner leurs coordonnées, et notamment lui conseiller d'appeler le 3919.

Dans le cas où la victime souhaite rapporter les faits à la police ou à la gendarmerie, vous pouvez lui proposer de l'accompagner ou l'inviter à les contacter via la plateforme de signalement des violences sexistes et sexuelles :

www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr

Dans le cas où la victime ne souhaite pas déposer plainte dans l'immédiat, vous pouvez lui proposer de rédiger ce qu'elle vous a relaté. Votre témoignage pourra être décisif au moment où celle-ci sera prête à engager des démarches. Vous pouvez rédiger rapidement les faits, tels qu'ils vous ont été relatés en précisant la date, le lieu, le contexte, etc. Il est également possible que vous soyez convoqué au commissariat ou à la gendarmerie comme témoin.

« Je peux vous accompagner vers les forces de sécurité... »

« Je peux rédiger pour vous un témoignage dans lequel je décrirai ce vous m'avez relaté »

« Vous pouvez être écouté par cette association »

A NE PAS FAIRE :

- Poser des questions intrusives, investiguer, mener une enquête. Ce n'est pas votre rôle.
- Parler de son vécu, de ses expériences personnelles en tant que victime ou de celles de vos ami-e-s.
- Minimiser : « ce n'est pas si grave... ». Parler « de relations sexuelles », « d'abus », « d'agression sexuelle » si c'est un viol. Vous pouvez reprendre les termes de la victime.
- Apporter des jugements : « t'es pas un peu jeune pour venir ici ? », « faites attention la prochaine fois ».
- Interpréter les propos : « c'est certainement dû à / au(x)... ».
- Finir les phrases de la personne. Ne pas respecter le silence de la personne, se sentir obligé-e de parler ou de la faire parler.
- Réconforter la victime de façon un peu trop affectueuse : la prendre dans vos bras pour la consoler, etc.
- Faire quoi que ce soit sans demander d'abord le consentement de la personne : la prendre par les épaules, l'obliger à vous suivre pour aller dans la zone de sécurité.
- Donner des conseils : « A votre place... », « Il faut que... », « Vous devez porter plainte ». Prendre la décision de déposer plainte peut demander du temps à une victime, particulièrement en ce qui concerne les violences sexuelles.